

(o) A l'effet d'accepter de la ville de Westmount une certaine partie de la rue Dorchester.

(p) Demandant un crédit de \$900 pour paver cette partie de la rue Dorchester que la ville de Westmount offre de céder.

Résolu: Que cette Commission ne croit pas opportun de souscrire auxdits rapports.

(q) Demandant un crédit de \$5,000 pour acheter et poser des puisards.

Résolu: De souscrire audit rapport.

(r) Demandant un crédit de \$900 à l'effet d'acheter un malaxeur Smith.

(s) Demandant un crédit de \$3,000 pour le nettoyage et la réparation des égouts.

Résolu: De souscrire auxdits rapports.

(t) Demandant un crédit de \$15,000 pour nettoyer, bayer et arroser les rues pavées et non pavées.

Résolu: De recommander à la Ville d'affecter un crédit de \$5,000 à cette fin.

(u) Demandant un crédit de \$25,000 pour réparer les rues dans lesquelles des trottoirs permanents ont été construits et pour travaux de macadam en général et réparations.

Résolu: De recommander au Conseil d'affecter à cette fin un crédit de \$15,000.

(v) Demandant un crédit de \$1,000 pour niveler la rue Valois, de la rue Ste-Catherine à la rue Ontario.

Résolu: De souscrire audit rapport, à condition cependant de ne pas commencer les travaux sur ladite rue Valois tant que l'inspecteur de la Ville n'aura pas obtenu des propriétaires des deux côtés de ladite rue une renonciation écrite à toute réclamation en dommages contre la Ville, provenant du changement de niveau ou de toute autre cause quelconque.

(w) Demandant de construire un égout dans la rue Notre-Dame-Est, depuis la rue Nicolet jusqu'aux limites Est de la Ville, au coût de \$2,430, payable \$300 par la Ville et la différence par les propriétaires intéressés.

Résolu: De souscrire audit rapport.

(x) Demandant de construire un égout dans la rue St-François-Xavier, de la rue Craig à la rue St-Jacques, pour remplacer un égout circulaire de 2 pieds, construit en 1841.

Est alors lu le rapport de l'inspecteur de la Ville sur cette question,

Et un débat s'engageant,

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: De soumettre les questions suivantes au Département en Loi:

"Prenant comme acquis, pour le besoin de la discussion, que la "Montreal Light, Heat & Power Co." ou d'autres compagnies exploitées par elle ont le droit de pratiquer des excavations dans les rues de la Ville sans le consentement ou l'approbation de cette dernière, la Ville a-t-elle un recours contre ladite Compagnie lorsque des ouvertures sont pratiquées comme dans le cas de la rue St-François-Xavier, de la rue Craig à la rue St-Jacques?"

"La Ville a-t-elle le pouvoir de taxer les tuyaux, conduites, etc., posés par les compagnies dans les rues publiques?"

(y) Demandant un crédit de \$11,580 à l'effet d'ouvrir le boulevard St-Joseph.

Sur proposition de M. l'échevin Lavallée, il est

Résolu: De différer jusqu'à la prochaine assemblée l'étude dudit rapport, assemblée qui aura lieu vendredi, le 16 du courant, et de donner instructions au secrétaire d'inviter les parties intéressées à assister à ladite assemblée.

(z) A l'effet de permettre à la succession Ferrier de construire une soule à charbon au-dessous du trottoir, en face du No 70, rue Notre-Dame-Est.

Renvoyé aux estimateurs et au contrôleur de la Ville avec prière de faire rapport sur le montant de taxe qui devrait être imposée pour ce privilège, suivant le règlement No 362.

12.—De la Commission de l'Aqueduc:

(a) Demandant un crédit de \$800 pour reconstruire un ponceau sur le chemin Latour, sur l'aqueduc.

Renvoyé au Département en Loi pour s'assurer si la

(o) To accept a certain portion of Dorchester street from the City of Westmount.

(p) For an appropriation of \$900 to pave that portion of Dorchester street which the City of Westmount offers to cede to the City.

Resolved: That this Committee do not think opportune to concur in said reports.

(q) For an appropriation of \$5,000 to purchase and install street gullies.

Resolved: To concur in said report.

(r) For an appropriation of \$900 to purchase a Smith concrete mixer.

(s) For an appropriation of \$3,000 to clean and repair sewers.

Resolved: To concur in said reports.

(t) For an appropriation of \$15,000, to clean, sweep and water paved and unpaved streets.

Resolved: To recommend Council to vote \$5,000 for said purpose.

(u) For an appropriation of \$25,000 to repair streets on which permanent sidewalks have been laid, and for general macadamizing work and repairs.

Resolved: To recommend Council to vote \$15,000 for said purpose.

(v) For an appropriation of \$1,000 to grade Valois street from St. Catherine street to Ontario street.

Resolved: To concur in said report, provided however that no work shall be done on said Valois street until the City surveyor has secured from the proprietors on both sides of said street, their written renunciation to any claim for damages against the City, owing to the change of level or for any other cause whatever.

(w) For the construction of a sewer in Notre Dame street East, from Nicolet street to Eastern City limits, at a cost of \$2,430 payable \$300 by the City and the balance by the interested proprietors.

Resolved: To concur in said report.

(x) For the construction of a sewer in St. François-Xavier street, from Craig street to St. James street to replace a 2 feet circular sewer built in 1841.

The City surveyor's report on this matter was then read.

And a debate arising.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: To submit the following questions to the Law department:

Taking as granted for argument's sake that the Montreal Light, Heat & Power Coy. or other companies operated by them, have the right to make excavations in the streets of the City without the latter's consent or approval, has the City any recourse against said Company for opening streets as in the case of St. François-Xavier street, from Craig to St. James streets?

Has the City power to tax pipes, conduits, etc., laid by companies in public streets?

(y) For an appropriation of \$11,580 to open Boulevard St. Joseph.

On motion of Ald. Lavallée, it was

Resolved: That consideration of this report be deferred until next meeting of the Committee to be held on Friday the 16th instant, and that the secretary be instructed to invite the parties interested in this matter to be present at said meeting.

(z) To grant permission to Estate Ferrier to construct a coal chute under the sidewalk opposite No 70 Notre Dame East.

Referred to the City assessors and City comptroller for their report on the amount of tax which should be imposed for this privilege, in virtue of by-law No 362.

12.—From the Water Committee:

(a) For an appropriation of \$800 to rebuild a culvert on Latour road on Aqueduct.

Referred to the Law department to ascertain if the City